



MYSTÈRE OU MISÈRE TÉLÉPHONIQUE

Si vous vous interrogez sur le soudain intérêt de la Direction de la Drfip 44 pour l'accueil téléphonique, l'explication est liée au fait que nous sommes en pleine campagne d'appels « mystère ». Le mystère étant tout relatif vu la teneur des appels témoins, bien loin des échanges habituels avec nos usager-es. On comprend bien qu'il faille faire un effort pour présenter de belles stats de « décroché téléphonique » auprès de Bercy. Y'a peut être une petite prime en jeu pour le quatrième étage de Versailles ?

L'occasion de rappeler à la direction que personne n'a plus de deux bras et deux oreilles. Confronté-es à l'ampleur des tâches à accomplir, dans une situation de l'emploi historiquement sinistrée, il n'y aura pas de miracles. Le navire est à la limite de la ligne de flottaison. Et les matelot-es ne sont pas loin de passer par-dessus bord.



CHATBOTAGE

Trop tard pour les « stats téléphone », mais un nouvel outil moderne est en gestation mais pas encore prêt. Le chatbot d'OpenAI, ou robot conversationnel, va être déployé dans certains services publics. Grâce à l'intelligence artificielle, les usager-es auront des réponses rapides et précises promet la propagande techno-solutionniste. Mais, promis juré, cela ne supprimera pas d'emplois.

Comme l'IA n'est ni Intelligente ni Artificielle, plus d'un millier d'agent-es vont « essayer, dès la rentrée, cet outil d'IA dont l'effet de l'utilisation sur les délais de réponse et sur leur qualité sera évalué ». Traduc-

tion, ils vont nourrir la bête. Comme quoi, la note rappelant aux services l'obligation de répondre au téléphone à l'usager-e sur une plage d'au minimum 30H par semaine est complètement has been.

Un robot conversationnel, c'est tellement plus moderne (tant que cela permet de supprimer des emplois !). Et les souteneurs du projet IA osent parler d'amélioration du service à l'usager-e.

PRIME SANS PACTE

Cela faisait longtemps qu'un sujet n'avait autant occupé les discussions entre collègues, [signe certain du décrochage salarial que nous connaissons](#).

Le mode de calcul retenu pour obtenir « la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » est particulièrement compliqué. Pour les collègues qui avaient quelques doutes sur leur éligibilité, le verdict est tombé avec le versement du traitement de septembre. Bonne ou mauvaise surprise ?

Pour les emplois Pacte recrutés au deuxième semestre 2022, ce fut une mauvaise surprise car ne remplissant pas « les conditions ».

Une belle performance que réussir à écarter les moins payé-es du dispositif ! Vous reprendrez bien un peu d'injustice salariale ?

PERTE DE TEMPS

Dans les gesticulations actuelles du gouvernement pour faire semblant de lutter contre l'inflation, et continuer à geler les salaires, est arrivé dans le débat l'idée de la **vente à perte**. L'occasion pour nous de rappeler ce que cela signifie. Historiquement, la vente à perte peut avoir deux effets.

L'entreprise qui peut s'appuyer sur sa force financière pour absorber des pertes temporaires, peut gagner des parts de marché et couler ses concurrents moins solides. Une fois le ménage fait, il est temps de profiter de cette nouvelle position dominante pour relever les prix.

Le deuxième est de concentrer ces ventes à perte sur certains produits dits « d'appel » pour attirer des consommateurs et les inciter, une fois sur place, à acheter d'autres produits aux prix plus élevés. Les pertes de ces produits d'appel sont alors compensées par les gains sur les autres produits.

La vente à perte est donc une distorsion de concurrence qui, *in fine*, n'a pas d'impact sur l'inflation, mais, au contraire, favorise à terme la hausse des prix. C'est pour cette raison que cette pratique a été interdite en France en 1963. [Source Médiapart](#)